

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00570 Numéro SIREN : 798 795 662 Nom ou dénomination : GUCLU

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007440

GUCLU

Place du 19 mars 1962
Chez EMO
38200 VIENNE

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2021

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	<i>4</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
<i>PASSIF</i>	<i>5</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
<i>ACTIF</i>	<i>10</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>10</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>10</i>
<i>PASSIF</i>	<i>11</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>11</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>11</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>11</i>
Compte de résultat détaillé	13
Liasse fiscale	16
Relevé Solde IS	32

GUCLU

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise GUCLU pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 33 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	94 649,73 Euros
chiffre d'affaires	11 617,72 Euros
résultat net comptable	32 122,76 Euros

Fait à BRIGNAIS
Le 27/07/2022

Signature de l'Expert Comptable
Signé électroniquement le 27/07/2022 par
Gérald Finot



Cabinet CABINET FINOT & ASSOCIES

GUCLU

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	17 000		17 000	54 927	- 37 927
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 244	4	2 240	4 076	- 1 836
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	20		20	20	
Prêts					
Autres immobilisations financières				1 491	- 1 491
TOTAL (I)	19 264	4	19 260	60 515	- 41 255
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	336		336		336
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 115		1 115	611	504
. Personnel				762	- 762
. Organismes sociaux	84		84		84
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 052		2 052	421	1 631
. Autres	5 393		5 393	660	4 733
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 926		1 926	772	1 154
Disponibilités	62 918		62 918	1 708	61 210
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	1 566		1 566	101	1 465
TOTAL (II)	75 389		75 389	5 036	70 353
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	94 653	4	94 650	65 550	29 100

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	500	500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	44 472	39 397	5 075
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	32 123	5 075	27 048
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	82 095	49 972	32 123
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		0	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		4 403	- 4 403
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 167	3 421	- 1 254
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	211	2 800	- 2 589
. Organismes sociaux	7 531	4 675	2 856
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 998		1 998
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	644	47	597
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	4	232	- 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	12 555	15 578	- 3 023
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	94 650	65 550	29 100

GUCLU

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	11 554		11 554	72 184	- 60 630	-83,99
Production vendue services	64		64		64	N/S
Chiffres d'affaires Nets	11 618		11 618	72 184	- 60 566	-83,91
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			18 228	8 000	10 228	127,85
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				5 352	- 5 352	-100
Autres produits				8	- 8	-100
Total des produits d'exploitation (I)			29 846	85 544	- 55 698	-65,11
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 905	30 817	- 25 912	-84,08
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-336		- 336	N/S
Autres achats et charges externes			15 436	22 719	- 7 283	-32,06
Impôts, taxes et versements assimilés			3 883	883	3 000	339,75
Salaires et traitements			17 448	18 500	- 1 052	-5,69
Charges sociales			5 208	5 397	- 189	-3,50
Dotations aux amortissements sur immobilisations			233	1 964	- 1 731	-88,14
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1	2	- 1	-50,00
Total des charges d'exploitation (II)			46 778	80 282	- 33 504	-41,73
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-16 932	5 262	- 22 194	-421,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			0			
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			0			
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées				6	- 6	-100
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				6	- 6	-100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			0	-6	6	-100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-16 932	5 255	- 22 187	-422,21

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	111 491		111 491	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	111 491		111 491	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	173	180	- 7	-3,89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	59 128		59 128	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 138		1 138	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	60 439	180	60 259	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	51 053	-180	51 233	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 998		1 998	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	141 337	85 544	55 793	65,22
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	109 215	80 469	28 746	35,72
RESULTAT NET	32 123	5 075	27 048	532,97
Dont Crédit-bail mobilier	1 830		1 830	N/S
Dont Crédit-bail immobilier				

GUCLU
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Place du 19 mars 1962
Centre Commercial du Grand Estressin
38200 VIENNE
798 795 662 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 JUILLET 2022

L'an Deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept juillet,
A 17 heures,

Monsieur EMRULLAH OLCAY,
demeurant 16 RUE CHARLES PILLET 71000 MACON,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la société GUCLU,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur EMRULLAH OLCAY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 32 122,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 122,76 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	18 000,00 euros
Soit 180,00 euros par part	

Le solde

14 122,76 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 58 594,88 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 18 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 28 juillet 2022.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

EMRULLAH OLCAY